Ville de Dijon - Direction de la petite enfance - Novembre 2025

MES SOURCES D'INFORMATIONS

Guichet unique

03 80 74 51 51

contact@ville-dijon.fr

www.dijon.fr

Accueil sur rendez-vous dans les 5 relais petite enfance dijonnais

Réunions d'information

Le 1er jeudi de chaque mois à 16h
Inscriptions sur dijon.fr

©Jonas Jacquel
Ville de Dijon

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PARENTS

L'arrivée d'un enfant est un bouleversement merveilleux, une aventure qui commence dans l'émotion et l'enthousiasme. Mais très vite, une question essentielle s'impose aux jeunes parents : comment faire garder leur enfant avant l'entrée à l'école ? Crèche, assistante maternelle... les options existent, mais l'accès peut sembler complexe, et les incertitudes nombreuses.

À Dijon, nous avons pleinement conscience de cette réalité. C'est pourquoi la ville s'engage à accompagner chaque famille dans cette étape cruciale, avec bienveillance et clarté. Depuis le 1er septembre, les cinq relais petite enfance sont devenus le guichet unique de la petite enfance. Leurs missions ? Simplifier les démarches, éclairer les choix et, surtout, offrir un point d'entrée rassurant pour tous les parents en quête d'un mode d'accueil adapté.

Ce dispositif permet de lever les doutes, de réduire le stress et de garantir à chaque famille une information claire, personnalisée, et accessible. Derrière chaque demande, il y a une histoire, une attente, une confiance à accorder. Et nous mettons tout en œuvre pour que cette confiance soit pleinement méritée.

Confier son enfant à un professionnel de la petite enfance est un acte singulier. Grâce à ce guichet unique, les familles dijonnaises peuvent désormais envisager cette étape avec plus de sérénité, en sachant qu'elles ne sont pas seules, mais accompagnées, soutenues et écoutées.

Nathalie Koenders
Maire de Dijon
1ère vice-présidente de Dijon métropole

QUEL MODE D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?

Dijon rassemble

©Ville de Dijon

FACILITER L'ACCUEIL DU TOUT-PETIT À DIJON

La diversité et la qualité de l'offre d'accueil des tout-petits à Dijon est une priorité pour répondre à vos besoins et à l'évolution de vos rythmes de vie et de travail.

L'accueil collectif est assuré par 14 crèches en gestion municipale, 14 partenaires, 8 privées et 24 micro-crèches. L'accueil chez un assistant maternel ou dans une maison d'assistants maternels peut être accompagné par nos 5 relais petite enfance.
Pour l'ensemble de ces modes d'accueil, l'information des familles est assurée par un service dédié unique ; elle peut être complétée par une réunion en visioconférence chaque 1er jeudi du mois de 16h à 18h ou par le site internet de la ville de Dijon.

Ce document a vocation à vous aider à mieux comprendre nos différentes solutions, à choisir de manière éclairée entre une assistante maternelle à domicile ou en maison d'assistants maternels et une crèche ; à privilégier le mode d'accueil le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail.
Vous pourrez aussi être guidés pas à pas pour réaliser votre demande de place en crèche sur la base de critères familiaux, professionnels et socio-économiques établis avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Pour vous, parents et futurs Dijonnais, l'accueil d'un premier enfant ou d'une fratrie doit vous être facilité pour vous permettre d'aborder le plus sereinement possible cette transition importante, ce temps de primo-éducation essentiel pour le développement de votre enfant et pour votre propre bien-être.

Kildine Bataille-Bennetz
Adjointe à la maire
déléguée à la petite enfance,
à l'égalité femmes-hommes
et à la lutte contre les violences faites aux femmes

LES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

EN CRÈCHE		CHEZ UN OU UNE ASSISTANTE MATERNELLE		À VOTRE DOMICILE	
1 équipe	1 groupe d'enfants	1 personne	1 à 4 enfants	1 personne	Votre enfant
Accueil collectif		Accueil individuel		Accueil individuel	

PROCESSUS D'INSCRIPTION

PARENTS

PREMIER CONTACT
Guichet unique
03 80 74 51 51

CRÈCHE		ASSISTANTE MATERNELLE		GARDE À DOMICILE
PRIVÉE, ASSOCIATIVE OU MICROCRÈCHE	MUNICIPALE OU PARTENAIRE	VILLE DE DIJON	INDÉPENDANTE OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)	
Appeler la crèche souhaitée	Inscriptions en ligne (enfants dijonnais)		Aide aux démarches administratives	Aide aux démarches administratives / Recherche en ligne
	Passage en commission		Choix d'une assistante maternelle indépendante ou en MAM	
	Réponse par mail			

J'AI BESOIN D'UNE PLACE CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU EN CRÈCHE

Je prends contact avec le guichet unique de la petite enfance. Je peux également prendre des informations sur le site de la ville de Dijon ou lors d'une réunion publique mensuelle.

L'ACCUEIL CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE INDÉPENDANTE

Comment signer un contrat avec une assistante maternelle indépendante ?

Plusieurs modèles de contrat existent et sont disponibles via un relais petite enfance (RPE) ou sur le site URSSAF.fr. D'autres modèles de contrat peuvent être proposés par les assistantes maternelles indépendantes. Le relais petite enfance peut vous recevoir ou vous accompagner avec l'assistante maternelle indépendante pour écrire le contrat.

L'ACCUEIL EN CRÈCHE

Les crèches sont-elles sectorisées ?

Non, il vous appartient de juger quel établissement ou secteur est le plus adapté à votre organisation familiale.

Peut-on visiter une crèche ?

Pour le bien-être et la sécurité des enfants, les visites ne sont pas autorisées aux familles qui ne fréquentent pas la crèche. Toutefois, vous pouvez visiter virtuellement les établissements qui vous intéressent sur **dijon.fr**, rubrique "dijon-a-votre-service/enfance-petite-enfance/accueils-petite-enfance-de-0-a-3-ans".

Comment les places sont-elles attribuées ?

Les commissions d'attribution

Les commissions d'attribution statuent sur les demandes d'accueil qui peuvent aller de 2h à 5 jours par semaine.

Elles se tiennent une fois par trimestre.
- **En janvier pour des entrées en avril/mai/juin :** dépôt du dossier avant le 31 décembre de l'année qui précède.
- **En avril pour des entrées en juillet/août/septembre :** dépôt du dossier avant le 31 mars. C'est la commission la plus importante car elle examine les demandes d'admission pour la rentrée de septembre.
- **En juillet pour des entrées en octobre/novembre/décembre :** dépôt du dossier avant le 30 juin.
- **En octobre pour des entrées en janvier/février/mars :** dépôt du dossier avant le 30 septembre.

Si votre demande est validée par la commission, votre enfant peut être accueilli.
En cas de refus, vous pouvez maintenir votre demande pour une prochaine commission ou choisir un autre mode d'accueil.

Les commissions de transfert

Ces commissions statuent sur les demandes de changement de structure pour des enfants déjà accueillis. Elles ont lieu au mois de mars et septembre.

Les critères d'attribution

Les places en crèche sont attribuées sur la base de critères établis avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et en fonction des disponibilités dans les structures.

- **Critères familiaux et sociaux :** parent(s) mineur(s) ; enfant ou parent porteur de handicap ; famille monoparentale ; fratrie accueillie simultanément ; grossesse multiple ; enfant adopté ; parent(s) détenteur(s) des minima sociaux ; situation signalée par un organisme social ; horaires atypiques.

- **Critères professionnels :** parent(s) travaillant ou étudiant ; parent isolé travaillant, étudiant ou en recherche d'emploi ; parent(s) en situation de mutation professionnelle sur Dijon.

QUE FAIRE SI...

Je suis en recherche d'emploi ?

Les parents en recherche d'emploi peuvent bénéficier d'un accueil chez une assistante maternelle indépendante avec une aide financière de la Caisse d'allocations familiales (CAF), sous conditions. En crèche, une demande d'accueil régulier doit être déposée.
De plus, des crèches à vocation d'insertion sociale et professionnelle (AVIP) peuvent accompagner les familles dans leur projet de retour à l'emploi.

Je suis en situation d'urgence ?

Il s'agit d'une situation caractérisée par une rupture brutale de l'équilibre social ou familial avec des répercussions sur la garde de l'enfant.

Un accueil temporaire peut être mis en place, soit chez une assistante maternelle indépendante, soit en crèche.

LES TARIFS

Chez une assistante maternelle indépendante, il varie en fonction du nombre d'heures et du tarif horaire négocié lors de la signature du contrat. Une aide financière de la CAF peut réduire le coût. Elle est calculée en fonction des ressources et de la composition du foyer.
Simulateur URSAFF : https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/calculer-reste-a-charge-cmg-pe.html

En crèche, il est calculé selon un barème obligatoire défini par la Caisse nationale d'Allocations Familiales (CNAF), calculé en fonction des revenus et de la composition de la famille.
Simulateur : https://eservices.dijon.fr/Pages/dossierFamille/simulateur

L'ACCUEIL DES ENFANTS AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Les assistantes maternelles comme les crèches s'engagent à accueillir tous les enfants en valorisant la diversité et l'inclusion, contribuant ainsi à une société plus juste.

Pour les enfants en situation de handicap ou malades, un protocole d'accueil individualisé (PAI) rédigé par le médecin est requis.

QUEL ACCUEIL DANS MON QUARTIER ?

CRÈCHES ASSOCIATIVES OU PRIVÉES ET MICRO-CRÈCHES

BOURROCHES - PORT DU CANAL - VALENDONS - MONTAGNE SAINTE ANNE

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	FUNNY CRÈCHE EIFFEL	Micro-crèche 12 places	14, rue de l'Espérance	7h15/18h30

CENTRE-VILLE

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	FUNNY CRÈCHE CAZOTTE	Micro-crèche 11 places	10, rue Cazotte	7h30/19h
B	LA COMPAGNIE DES P'TITS LOUPS FOCH	Micro-crèche 10 places	10, avenue Foch	6h/20h
C	LPCR SAINT-BÉNIGNE	Micro-crèche 12 places	6, place Saint-Bénigne	7h/19h
D	MICRO BABY CARNOT	Micro-crèche 10 places	52, boulevard Carnot	7h30/18h30

FONTAINE D'OUCHE - FAUBOURG RAINES - LARREY

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	LA COMPAGNIE DES P'TITS LOUPS ARQUEBUSE	Micro-crèche 10 places	29 bis, rue de l'Arquebuse	6h/20h

GRÉSILLES

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	LA BELLE VIE	Micro-crèche 12 places	12, rue Au Bouchet	7h30/19h30
B	MAVIMAX	Micro-crèche 12 places	8, rue de Docteur Quignard	24h/24
C	MAVIMAX 2	Micro-crèche 12 places	3, rue Ernest Chaput	24h/24

MALADIÈRE - DRAPEAU - CLEMENCEAU

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	LA BELLE VIE DRAPEAU	Micro-crèche 12 places	50 bis avenue du Drapeau	7h30/19h30
B	LES GRIBOUILLES	Multi-accueil collectif de 16 places*	5, boulevard de la Marne	Du lundi au jeudi > 8h30/18h Vendredi > 8h30/17h
C	LES P'TITS JULES AU NID LYCÉE 1 ET 2	2 micro-crèches de 12 places chacune	3, rue du Lycée	7h30/19h30
D	LES P'TITS JULES AU NID MULHOUSE	Micro-crèche 12 places	41, rue de Mulhouse	6h/20h Samedi > 7h30/19h30
E	MIN'ATHÉNA	Micro-crèche 12 places	24, avenue du Drapeau	8h/18h30

*Réservées aux fonctionnaires de la Justice

MONTCHAPET - MARMUZOTS

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	LE JARDIN DE HAYA	Micro-crèche 10 places	13, rue Jean-Jean Cornu	8h/19h
B	LES PARADIS DE JULES ET JULIETTE	2 micro-crèches de 10 et 11 places	6A, rue de la Sablière	6h/20h

UNIVERSITÉ

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	CRÈCH' CHOUETTE	2 micro-crèches de 12 places chacune	14K et 14N, rue Pierre de Coubertin	6h/20h30
B	LA FARANDOLE DU CHU	3 multi accueils de 130 places* au total (2 de 55 et 1 de 20)	2, rue de Cromois	Pour les MA de 55 places > 7h30/18h30 Pour le MA de 20 places > 6h/21h30
C	LA PT'ITE FAC	Multi accueil 57 places	10, rue Claude Ladrey	7h45/18h15

*Au moins un des parents doit travailler au CHU

VARENNES - JOFFRE - TOISON D'OR

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
A	COCCINELLE ET COQUELICOT	Multi accueil collectif 15 places	31A, rue Auguste Blanqui	7h30/18h15
B	LA FÉE DES SOURIRES	Micro-crèche 10 places	19B, avenue Albert Camus	7h15/18h30
C	LA MALADIÈRE	Multi accueil collectif 15 places*	30, boulevard Maréchal Joffre	7h30/18h
D	LA TRIBU DE LULU	Micro-crèche 12 places	15, rue Marguerite Yourcenar	7h30/18h30
E	LPCR CHARMES D'ASNIÈRES	Multi accueil collectif 30 places	Bât B, impasse aux Charmes d'Asnières ZAC Valmy	6h15/20h30
F	MICRO BABY VALMY	Micro- crèche 10 places	8E, rue Jeanne Barret	7h30/18h30
G	Ô P'TITES TULIPES	Micro-crèche 12 places	10B, rue de la Marseillaise	8h/18h30
H	POMME D'HAPPY	Micro-crèche 10 places	19B, avenue Albert Camus	7h15/18h30

*Réservées ministère de la Défense

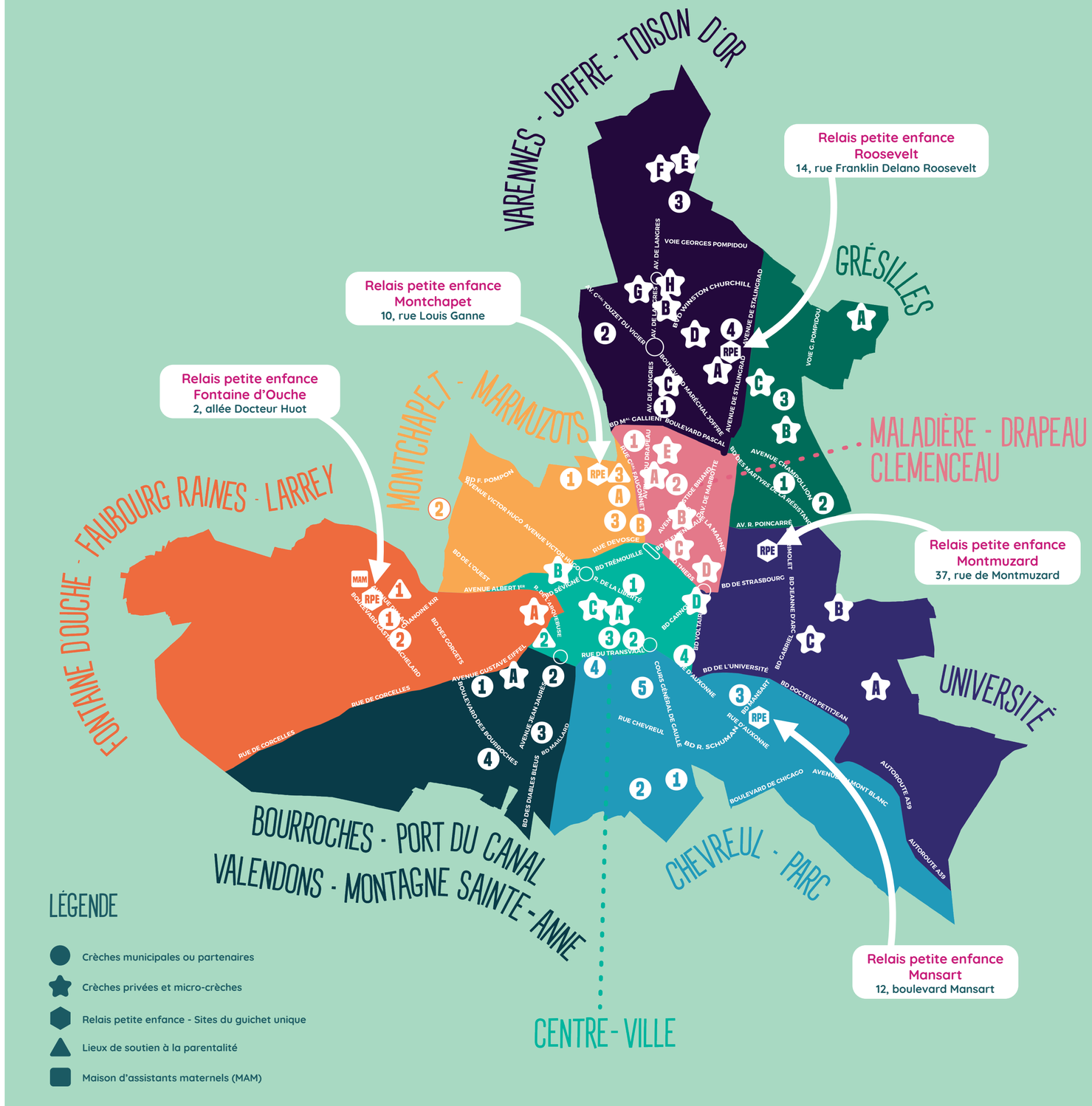

CRÈCHES MUNICIPALES OU PARTENAIRES

BOURROCHES - PORT DU CANAL - VALENDONS - MONTAGNE SAINTE-ANNE

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	BOURROCHES	20 places	71 bis, rue de la Corvée	8h/18h
2	JEAN JAURÈS	18 places dont 16 ville de Dijon*	33C, avenue Jean-Jaurès	7h/19h
3	LES PETITS PIEDS DANS LA VIGNE	57 places dont 10 ville de Dijon*	22, rue Nelson Mandela	7h30/20h
4	TARNIER	60 places + 6 en individuel	4, rue du Morey Saint-Denis	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h

CENTRE-VILLE

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	CENTRE-VILLE	20 places	9, rue des Forges	8h/18h
2	LA VERRIÈRE ENCHANTÉE	60 places dont 50 ville de Dijon*	8, rue Février	6h45/19h30
3	TIVOLI	60 places + 3 en individuel	30, rue de Tivoli	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h
4	VOLTAIRE	60 places + 6 en individuel	23, rue Alfred de Musset	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h

CHEVREUL - PARC

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	LA COLOMBIÈRE	Micro-crèche 10 places dont 7 ville de Dijon*	34, cours du Parc	7h/19h
2	LE TEMPO	20 places ville de Dijon*	21, rue Maurice Ravel	8h30/18h
3	MANSART	30 places	17, boulevard Mansart	8h/18h
4	PETIT CITEAUX	20 places	5, rue Louis Jouvet	8h/18h
5	PRINCES DE CONDÉ	30 places dont 25 ville de Dijon*	15, rue des Princes de Condé	6h45/19h15

FONTAINE D'OUCHE - FAUBOURG RAINES - LARREY

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	LE LAC	60 places + 9 en individuel	2, allée Docteur Huot	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h
2	LE RUISSEAU	20 places	1, allée du Roussillon	De 8h à 18h

GRÉSILLES

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	GALIPETTE ET TROTTINETTE	55 places dont 38 ville de Dijon*	5, rue Jean XXIII	7h30/18h15
2	GRÉSILLES	60 places + 3 en individuel	2, rue Castelnau	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h
3	LPCR CHRISTIANE PERCERET	60 places dont 40 ville de Dijon*	Rue Christiane Perceret	7h/19h

MALADIÈRE - DRAPEAU - CLEMENCEAU

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	JUNOT	60 places ville de Dijon*	8, rue du 27ème régiment d'infanterie	7h30/19h30
2	LPCR HEUDELET	36 places dont 5 ville de Dijon*	17, rue du 26ème Dragons	7h30/19h

MONTCHAPET - MARMUZOTS

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	DARIUS MILHAUD	30 places	2, allée Darius Milhaud	8h/18h
2	LA POUPONNIÈRE	Petite crèche : 14 places Grande crèche : 39 places	4, allée Felix Poussineau 21240 Talant	Petite crèche : 6h45/19h30 Grande crèche : 7h30/18h30
3	MONTCHAPET	60 places + 3 en individuel	12, rue de Jouvence	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h

VARENNES - JOFFRE - TOISON D'OR

	ACCUEIL	CAPACITÉ	ADRESSE	OUVERTURE (DU LUNDI AU VENDREDI)
1	BALZAC	20 places	25, rue Balzac	8h/18h
2	DELAUNAY	60 places + 6 en individuel	11-13, rue Robert Delaunay	Collectif > 7h30/18h30 Individuel > 7h/19h
3	GRAINES DE MOUTARD(E)	55 places dont 10 ville de Dijon*	26, rue F. Giroud Parc Valmy	7h30/20h
4	ROOSEVELT	80 places ville de Dijon*	14, rue Franklin D. Roosevelt	7h30/19h30

* Places achetées par la ville de Dijon dans des crèches partenaires pour augmenter son offre d'accueil

LIEUX DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

	NOM	ADRESSE	OUVERTURE
1	LA CADOLE	11, place de la Fontaine d'Ouche	Lundi, jeudi, samedi : 15h - 18h Mercredi, vendredi : 8h45 - 11h45
2	L'AMARINE	1, quai François Galliot	Sur rendez-vous du lundi au vendredi :9h - 17h.
3	ESPACE PARENTALITÉ	10, rue Louis Ganne	Horaires variables selon programme